

2023-007

DEPARTEMENT DE  
L'AUDE

ARRONDISSEMENT  
DE NARBONNE

**DOMAINE :**

FINANCES LOCALES

**SOUS-DOMAINE**

DÉCISIONS

BUDGÉTAIRES

**Nombre de Conseillers**

En exercice : 14

Présents : 12

Votants : 14

**OBJET :**

Modification  
autorisation de  
programme et crédits  
de paiement 2023  
Aménagement du  
Bourg Bages/Rivière

**CONVOCACTION C.M. :**  
21/02/2023



REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

**COMMUNE DE BAGES**

**Délibération n° 01**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du 28 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, et le vingt-huit février

Le Conseil Municipal de la commune de BAGES (Aude)

Légalement convoqué, s'est rassemblé au foyer municipal de Prat de Cest, commune de BAGES (Aude), sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis RIO, Maire de BAGES (Aude).

**PRÉSENTS :** Jean-Louis RIO, Catherine ROI, Henri BASTIDE, Frédéric BOU, Emilie EVEILLECHIEN, Stefan FROWEIN, Henri BUSTO, Charles REALES, Cécile JASSIN, Marie-Claude BUSTO, Marie-Josée BOUNOURE, Philippe CARRERA.

Formant la majorité des membres en exercice.

**ABSENTS EXCUSÉS :** Sandrine SERRE, Claudine BOUFFET.

**PROCURATIONS :** Sandrine SERRE à Marie-Claude BUSTO, Claudine BOUFFET à Henri BASTIDE.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Philippe CARRERA.

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération N° 2022-010 en date du 22 mars 2022, le Conseil Municipal a voté une autorisation de programme et crédits de paiement pour le projet d'investissement « Aménagement du Bourg de Bages ».

Il rappelle également qu'une autorisation de programme constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements, elle indique la répartition annuelle envisagée des crédits de paiement. Cette répartition est susceptible de révision, comme l'autorisation de programme elle-même.

Aussi, n'ayant pas utilisé les crédits de paiement sur l'année 2022, il est nécessaire de réviser les montants de l'autorisation de programme et répartition des crédits de paiement (AP/CP) pour ce projet comme suit :

PROJET	TOTAL OPÉRATION AP/CP	
	H.T.	T.T.C
AMÉNAGEMENT DU BOURG DE BAGES	2 848 575.00 €	3 418 290.00 €

CRÉDIT BUDGÉTAIRE	2022	2023	2024	2025	2026
H.T.	37 525.00 €	1 104 840.83 €	977 555.00 €	519 664.16 €	208 990.00 €
TTC	45 030.00 €	1 325 809.00 €	1 173 066.00 €	623 597.00 €	250 788.00 €



Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter la modification de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement (AP/CP) tels que présentés ci-dessus.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré,  
le Conseil Municipal :

- ☉ ACCEPTE la modification de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement (AP/CP) concernant le projet « Aménagement du bourg de Bages », tel qu'indiqués dans le tableau ci-dessus,
- ☉ AUTORISE Monsieur le Maire à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement 2023 indiqués dans le tableau ci-dessus,
- ☉ PRECISE que la présente délibération sera :
  - Transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Narbonne au titre du contrôle de légalité
  - Affichée en mairie

AFFICHAGE DE LA  
CONVOCAION C.M :  
21/02/2023

LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE PAR :

13 > VOIX POUR

01 > VOIX CONTRE

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Pour copie certifiée conforme

CERTIFIÉE  
EXECUTOIRE  
PAR RECEPTION EN  
S/PREFECTURE LE :  
01/03/2023

PAR PUBLICATION  
LE : 01/03/2023

Jean-Louis RIO

Philippe CARRERA



Maire de BAGES

Secrétaire de séance